



## **Séance plénière du mercredi 3 avril 2019 (2ème convocation) :** **Les représentants de l'administration boycottent le CHS-CT...**

**Rappel :** Le 21 mars dernier, dans un contexte de destruction de notre Ministère par le pouvoir politique, le 2ème CHSCT de l'année 2019 (1<sup>er</sup> convocation) a été boycotté par l'ensemble des représentants du personnel siégeant en CHS (CGT-Solidaires-CFDT). Le quorum n'étant pas atteint, une nouvelle convocation dans un délai maximum de 8 jours est prévue par les textes (article 8 du règlement intérieur).

Le représentant de la DRFIP35 n'avait pas apprécié notre action et avait contesté sa validité juridique auprès de la DG. Quoique qu'il en dise, il n'a pas eu gain de cause, et cette séance plénière a fait l'objet d'une seconde convocation le mercredi 3 avril 2019 **à 9h15**, dans les locaux de l'INSEE, immeuble le Colbert, place du colombier à Rennes.

**Le contexte :** Ce dernier qui était déjà très mauvais le 21 mars 2019, s'est encore aggravé avec un constat de rupture quasi-totale du dialogue social dans les Ministères économiques et financiers. En clair, nous nous dirigeons de manière certaine vers un second Boycott.

### **Ordre du jour prévu en 2ème convocation du CHS**

- 1 – Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2018**
- 2 – Présentation de la note d'orientation 2019) ;**
- 3 – Présentation des points suivants pour avis :**
  - le déménagement du C E A ;
  - le déménagement du PCRP de la Cité à Magenta (avec des effets sur un SIP et les 2 PCE de Rennes).
- 4 – Présentation des points suivants pour information :**
  - bilan annuel de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) – Douane
  - information sur l'impact des mesures induites par le Brexit sur les conditions de travail des agents (actions de prévention et mesures d'accompagnement)- Douane ;
  - bilan de la mise en œuvre du télétravail au sein de la DR des Douanes de Bretagne ;
  - la réorganisation du 1er étage du bâtiment de DRFIP ;
  - l'installation définitive du Centre de Gestion Financière (CGF) – Drfip ;
- 5 - Protocole de transmission des informations à caractère médical et respect du secret médical (demande Solidaires Finances principalement pour la Douane) ;**
- 6 – Compte rendu du groupe de travail du 8 mars ;**
- 7 – Budget : bilan du budget 2018 et examen des actions 2019) ;**
- 8 – Calendrier des travaux du CHSCT ;**
- 9) – Questions diverses.**

**MAIS AU FINAL, LE CHS-CT N'A PAS EU LIEU !**

Le mercredi 3 avril 2019, les huit titulaires, représentants du personnel CGT-Solidaires-CFDT Finances ayant voix délibératives dans l'instance CHS, se sont présentés à 9h15 dans la salle prévue, conformément à la convocation.

Nous avons constaté la présence de l'Inspecteur santé sécurité au travail, de plusieurs assistants de prévention (Drfip35, Insee, Douanes), du représentant de l'Insee et de plusieurs collaborateurs des directions. Pour leur part, les représentants de la Dircofi Centre Ouest et le secrétaire animateur avaient fait état de leur indisponibilité pour la date du 3 avril 2019.

Par contre, nous avons constaté l'absence de la Présidente (DR douanes) et du représentant (RH) de la DRFIP 35 (M MILLE). Un représentant de la Douane nous a précisé que la présidente était finalement indisponible pour la matinée et qu'elle avait sollicité la veille la présidence par intérim du représentant de la Drfip35. Pour sa part, l'assistante de prévention de la DRFIP nous précise que M Mille ne pourra pas nous rejoindre avant 9h45, celui-ci étant occupé par ailleurs.

Les représentants du personnel, tous présents se sont consultés rapidement et ont considéré unanimement que cette situation était inacceptable. En effet, jamais (sauf exception ou accident) les membres de nos OS ne se sont permis collectivement une telle liberté avec l'instance et ont toujours mis un point d'honneur à être présents dans les délais fixés par la convocation. Par ailleurs, nous notons qu'actuellement les Directions ne font aucuns cadeaux aux agents et à leurs représentants.

En l'absence de la Présidente et de représentants des Directions, ayant une réelle capacité décisionnaire (sauf Insee), dans un contexte de dégradation importante du dialogue social, nous avons décidé de leur donner une chance et par mesure de tolérance de patienter jusqu'à 9h30.

A 9h30, un représentant de chacune des trois délégations Finances a pris la parole à tour de rôle, afin de motiver leur position et leur décision commune. Tout d 'abord, nous avons précisé que nous avons bien l'intention de boycotter cette 2ème convocation pour les motifs suivants :

**-Intimidations et envoi des forces de polices contre les douaniers** dans l'action qui ne font que leur travail en appliquant totalement les consignes données par leur Direction (grève du zèle).

**-Intimidations des agents de la Drfip31**, en action sur les piquets de grève, en assignant 40 d'entre eux au TA et en menaçant de 1000 € d'astreinte par jour de blocage.

**-Non communication aux agents**, des projets s'inscrivant dans la DDT (ex-géographie revisitée) et faisant planer une épée de damoclès insupportable sur des agents de plus en plus inquiets.

**-Cette non communication anxigène est génératrice de RPS**, ce qui est totalement contraire aux objectifs du CHSCT. Il est hors de question de siéger dans un climat pareil.

**-Nous constatons enfin une dégradation importante des conditions de travail** dans nos quatre directions (Insee et douanes bretagne-drifp35-Dircofi centre-ouest) et une rupture totale le dialogue social.

Mais nous concluons aussi tous ensemble, en précisant que **le boycott ne sera pas nécessaire**, puisque qu'en l'absence de Président titulaire ou intérimaire et de représentants des directions à capacité décisionnaire, que **cette séance plénière du CHS-CT 35 ne peut juridiquement se tenir**. L'ISST présente ne contredit pas cette analyse. Nous avons eu une opportunité de mettre les Directions en difficulté, nous l'avons saisie.

Il est 9h35, la situation de carence des représentants de l'administration étant confirmée, nous en prenons acte et nous quittons la salle de l'Insee. Nous croisons le représentant de la DRFIP qui arrive ventre à terre. L'un d'entre nous, qui ferme la marche, l'informe des motifs de notre décision et précise que nous ne sommes pas en position de boycott. Le ton est monté assez vite. Quelques heures plus tard, M MILLE a contacté le secrétaire du CHS-CT35 et lui a précisé qu'il contesterait à nouveau notre action sur le plan juridique. Nous lui souhaitons d'avoir autant de chance que la dernière fois !!